

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ce début d'année 2022, alors que le contexte sanitaire ne nous permet pas, cette année encore, d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, ce bulletin municipal nous offre l'occasion de vous détailler les actions réalisées en 2021 et de vous exposer les projets en cours ainsi que les opérations programmées en 2022.

Sur l'exercice budgétaire 2021, plusieurs opérations ont été menées : réfection de voiries, poursuite de travaux sur les logements communaux, démolition d'un bâtiment locatif inoccupé car obsolète et dangereux, aire de jeux d'enfants dont la finalisation de l'aménagement est fixée pour le 1^{er} trimestre, traitement des archives, lancement du schéma directeur de l'assainissement qui s'achèvera par des propositions de travaux.

Pour ce qui concerne le personnel communal, des changements ont eu lieu : Benjamin GONZALEZ, nouveau secrétaire de Mairie, a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021 et assure des missions polyvalentes de coordination des services, de suivi des projets structurants avec les élus et de traitement de vos demandes. Aurélien PLANES a été recruté en contrat aidé PEC à compter du 1^{er} septembre afin de renforcer le service technique.

L'été dernier, les élus ont fait le choix, malgré les contraintes sanitaires, de maintenir des animations culturelles durant toute la saison notamment par une séance hebdomadaire de cinéma en plein air et des animations au camping à destination du jeune public.

Cette année 2022, un grand chantier s'annonce : la construction du bâtiment du « Pôle de Pleine Nature » appelé « Maison des Montagnes du Caroux » dont le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes et qui accueillera un Office du Tourisme dédié aux activités de pleine nature. Ce bâtiment déterminera en partie les choix futurs que les élus devront faire pour l'aménagement du centre du village et la nécessaire conciliation de deux enjeux : l'accueil touristique comme moteur de développement économique tout en préservant la tranquillité et le vivre ensemble au cœur de notre village. Le cahier des charges en vue d'une consultation pour désigner un maître d'œuvre a été rédigé. Il s'appuie en partie sur l'étude réalisée dans le cadre du Pôle de Pleine Nature (« fonctionnement et gestion des flux touristiques ») réalisée en 2017 avec l'aide financière du Département et de l'Europe (FEDER) et intègre des aménagements indispensables tels que l'accessibilité des arrêts de bus « Mons centre », des extensions de réseaux ainsi que des installations de voiries.

Enfin, les élus vont reprendre leur réflexion sur le devenir des gîtes du Village Vacances.

Dans cette édition, nous avons également souhaité mettre en lumière différentes initiatives collectives mais aussi valoriser les activités de jeunes entrepreneurs nouvellement installés qui illustrent, par leur énergie déployée, que, dans un contexte pourtant difficile pour les secteurs du tourisme et du loisirs, l'optimisme peut et doit prévaloir.

Au plaisir de vous retrouver, nous l'espérons le plus tôt possible, pour des événements « en présentiel ».

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2022, que nous voulons pleine d'espoir, de projets et de solidarité.

Arielle ESCURET,
Maire de Mons la Trivalle

ELECTIONS 2022

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 10 avril et le second tour le dimanche 24 avril 2022. Les élections législatives sont prévues les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Date limite d'inscription pour voter aux présidentielles :

- en ligne : jusqu'au 2 mars 2022

- en mairie ou par courrier : jusqu'au 4 mars 2022

BULLETIN MUNICIPAL

Edition : janvier 2022

*Directrice de la publication : Arielle ESCURET
Conception et réalisation : commission communication*

Photos : C. COURTENS, A. ESCURET

La rédaction de ces articles est le fruit d'un travail collectif : remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

Réalisations 2021

Plusieurs réalisations ont vu le jour durant cette année, certaines se sont opérées en faisant appel soit à des entreprises par consultations, d'autres travaux ayant été réalisés « en interne ».

- Travaux de voirie réalisés avec des subventions du Département dans le cadre du FAIC (fonds d'aide aux communes) : réfection totale du chemin du Raspe, d'une portion du chemin de La Voulte et du Verdier Bas avec pose d'un enrobé à chaud, amélioration des captages des eaux pluviales sur le chemin des Gorges d'Héric par la mise en place de bordures et de caniveaux à grilles de grande capacité en vue de préserver la chaussée bétonnée trop souvent endommagée



lors d'épisodes méditerranéens.

- Lancement du schéma directeur de l'assainissement (phase de diagnostic) subventionné par le Département et l'Agence de l'eau.

- Démolition du bâtiment de La Plaine (en autofinancement). Les riverains seront sollicités et associés en vue de l'aménagement d'un espace public convivial qui corresponde aux besoins de tous.

- Valorisation de l'espace du lavoir de Mons en lieu de convivialité.

- Nouvelle aire de jeux réalisée avec le concours d'élus : installation selon les normes en vigueur. La finalisation intégrera la pose d'un plancher central, d'une clôture normée et de bancs.

- Plantation de 50 arbres financée par le Département (opération « 8000 arbres par an »).



Structures et développement touristiques

● CAMPING MUNICIPAL « LE CLAPS » : UNE SAISON 2021 SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU

La saison hivernale 2020-2021 a été mise à profit pour réaliser des aménagements : pose d'un enrobé à chaud sur la route d'accès, réfection de la voirie principale intérieure, équipement du parking extérieur d'un éclairage solaire, création d'un terrain de boules, tables de ping-pong. S'ajoutent, côté accueil, une pergola et le renouvellement des installations informatiques et de téléphonie répondant à la fois à de nécessaires mises aux normes et à une volonté d'optimiser le traitement des demandes et paiements (paiement sans contact, WIFI sécurisé...) Malgré le contexte sanitaire, les nuitées sont en progression par rapport à 2019 d'environ 5%. Les mesures prises en vue de poursuivre la baisse des charges vont permettre, comme en 2020, de dégager un résultat excédentaire assurant ainsi une capacité d'autofinancement autonome indispensable pour réaliser à nouveau des investissements. Un reclassement en étoiles a été demandé auprès d'un organisme certificateur, une pré-visite durant l'été a permis de lister les principaux critères à atteindre. Ainsi, un site internet dédié est en ligne, outil de communication indispensable pour un classement en 2 étoiles. Des aménagements sont aussi prévus en 2022 afin d'accueillir dans de meilleures conditions les camping-caristes ainsi que la clientèle étrangère. Pour la saison 2022, par arrêté préfectoral dérogatoire, le camping sera ouvert du 9 avril au 18 septembre.



Site WEB du camping municipal Le Claps : <https://www.camping-leclaps.fr/>

GORGES D'HERIC : ACTIONS AUTOUR DU « GROUPE DE TRAVAIL CAROUX » Suite aux pics de fréquentation constatés en 2020 après le déconfinement et aux changements observés de types de visiteurs et de pratiques du massif, un groupe de travail s'est constitué piloté par le PNRHL et associant les représentants des communautés de communes, le SDIS, l'ONF ainsi que les communes



concernées. Des outils ont été élaborés en concertation et ont été opérationnels dès la saison 2021 : panneaux, dépliants, posters pour rappeler les consignes de sécurité et sensibiliser aux difficultés techniques, au risque incendie et au caractère sensible d'un espace naturel classé. La Commune a répondu favorablement à l'accueil de scouts organisé par le Parc Naturel Régional que nous avons gracieusement hébergés au camping municipal et qui ont mené de multiples actions de sensibilisation auprès des visiteurs. En complément, la commune a fait réaliser deux panneaux : l'un sur la biodiversité, l'autre sur le circuit des Gorges afin de remplacer l'existant fortement dégradé.

© Ici et LA architectes



• MAISON « MONTAGNES DU CAROUX »

L'appel à projet « Pôle de pleine nature » a été lancé au sein du groupement d'intérêt public (GIP) « Massif Central » et est porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles qui accompagne les collectivités dans les appels à projets européens (FEDER). Un pôle de pleine nature est en effet un territoire organisé qui développe une offre touristique et de loisirs complète à fort potentiel attractif. Ce plan d'actions sur 5 ans



en voie d'achèvement s'articule autour deux axes : développer une pratique locale et un écosystème économique durables autour des Activités de Pleine Nature (APN). Le prochain appel à projet est prévu pour l'automne 2022. La construction de la « Maison des Montagnes du Caroux » (sous maîtrise d'ouvrage intercommunale avec financements du Département, de la Région et du FEDER) va pouvoir débuter, le permis de construire ayant été obtenu. Ce bâtiment en ossature bois intégrera un Office de Tourisme dédié aux APN, l'Agence Postale Communale qui recevra les usagers avec du mobilier fonctionnel dans des locaux totalement accessibles mais aussi les toilettes publiques. Il accueillera également des agents d'Hérault Sport et ainsi des économies pourront être réalisées grâce à une mutualisation des charges de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : DEUX NOUVELLES ENTREPRISES ONT VU LE JOUR



L'Interlude

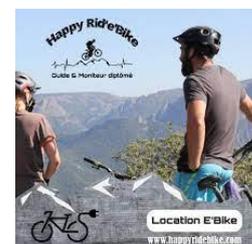
Sylvaine DRUDI et Mathieu SAEZ ont entrepris de rénover l'emblématique *Interlude*, ancienne pension et café bien connu des gens de passage et des locaux dans les années 80. Les travaux de réhabilitation ont porté sur l'ensemble du bâtiment afin de le moderniser et le mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité. L'établissement dans sa configuration définitive comprendra 10 chambres avec SDB et WC privatifs et deux gîtes (un adapté

PMR et un gîte familial). Les hôtes ont à leur disposition, une cuisine commune, un espace de vie ainsi que des extérieurs arborés partagés. Cette nouvelle offre de séjour vient compléter l'existante au cœur du village.

<https://www.gite-interlude.com>

Happy Rid'e'Bike

Guide et moniteur diplômé, Aymeric a investi l'ancien caveau au centre du village et propose à la location des VTT à assistance électrique, des vélos ultra polyvalents qui permettent de cheminer en mode cyclotourisme sur la Voie Verte mais aussi de tutoyer nos sommets lors de pratiques plus sportives. En plus de la location, il a développé un service de dépannage mécanique pour solutionner les petits ennuis que peut rencontrer un cycliste en itinérance ainsi que la vente d'accessoires. <https://www.happyridebike.com>



DECLARATION DE GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES EN MAIRIE : Afin de permettre un recensement de l'offre touristique, toute personne qui propose à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration en Mairie où est situé le meublé. Cette obligation est également valable pour les chambres d'hôtes. Le Code du tourisme dispense de déclaration ceux qui louent leur résidence principale à la condition d'occuper le logement au moins 8 mois dans l'année.

• VERS UNE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE

La compétence « gestion des déchets » est une compétence dévolue à la Communauté de Communes (Cdcmc). Avant la fusion en 2017, chaque ancienne communauté de communes avait son système de taxation : le Minervois, la Redevance Incitative ; la partie Orb-Jaur, une redevance et le Saint-Ponais une taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ces disparités ne pouvant perdurer, les élus communautaires ont opté, après étude, pour le système de la REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Ce changement découle de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte votée le 17 août 2015. Ce mode de collecte sera définitivement opérationnel en janvier 2024. Concrètement, voici ce qui va changer : les bacs vont être remplacés par des colonnes d'apport volontaire (PAV), un nombre de sacs poubelles de 30 litres sera fourni ainsi qu'un badge. Lorsque le nombre de sacs sera dépassé par un foyer, ce surplus de déchets sera facturé en plus de la taxe de base. Ce système a pour objectif d'inciter particuliers et professionnels à réduire leur production de déchets et à amplifier le tri sélectif et le compostage. Les professionnels, quant à eux, bénéficieront de bacs dédiés avec cadenas et seront facturés aux litres d'OMR collectées. Les années 2021 et 2022 constituent la phase préparatoire, la Cdcmc préparant la transition en concertation avec les communes notamment pour déterminer les lieux d'implantation des PAV. Pour la Cdcmc, il s'agit de lancer un marché public pour la fourniture des colonnes et des véhicules adaptés.



• TRI SÉLECTIF

La redevance incitative n'est efficace pour réduire de façon significative la production de déchets que si, parallèlement, le tri sélectif s'intensifie. C'est dans ce sens que la Cdcmc a commencé d'installer de nouvelles colonnes de tri en bois plus compactes et plus esthétiques. Ce renouvellement va se poursuivre en 2022.

Enfin, et même si quelques progrès sont notables, l'équipe municipale lance un appel au civisme à tous les habitants de la commune pour que disparaissent ces déchets abandonnés à même le sol au lieu d'être déposés en déchèterie. Ces dépôts encore trop

nombreux et trop fréquents ont un impact néfaste sur l'image de notre commune, rendent le dépôt d'ordures ménagères contraignant et désagréable pour les habitants et mobilisent les agents communaux qui pourraient être affectés à des tâches plus prioritaires.

• DECHÈTERIE : MODE D'EMPLOI

La Cdcmc est adhérente au syndicat mixte Trifyl qui assure une mission de service public pour la valorisation des déchets ménagers. Cet établissement gère de nombreuses déchèteries sur le Tarn, une partie de l'Hérault et de la Haute-Garonne et notamment celle du Julio.

Modalités pratiques et horaires à consulter sur :

<https://www.trifyl.fr/decheteries-mode-demploi>

• COMPOSTAGE COLLECTIF

Par intérêt écologique, souci d'économie et respect de la biodiversité, un espace de compostage collectif a été mis en place à Mons (parking de l'Eglise) avec le soutien financier et technique de la Cdcmc.

Ces composteurs collectent les déchets organiques des habitants et la charte d'utilisation est plutôt bien respectée.

L'objectif étant d'élargir l'expérience en d'autres sites de la commune, nous profitons de ce bulletin pour faire appel au volontariat notamment de personnes qui accepteraient d'être référentes bénévoles afin de veiller au bon fonctionnement du composteur.



Projets 2022

- **Site de la Cave coopérative** : Placée en redressement judiciaire fin 2020, la SCAV Pays de Quarante et Pays d'Héric a fait l'objet d'une cession partielle. Le site de Mons (terrain, hangar, cuves et matériels) est mis en liquidation. La commune a candidaté pour une reprise du foncier. Les élus seront auditionnés par le tribunal de commerce fin janvier.

- **Lancement étude centre du village** : La construction de la Maison « *Montagnes du Caroux* » nécessite des aménagements de ses abords et des réseaux. Les arrêts de bus « Mons Centre » devant être mis en accessibilité, ils seront déplacés au centre du village, rue Sausselle.

- **Lancement de l'étude sur le site de la chapelle de la Voulte** : Suite à des travaux préparatoires et à la désignation d'un architecte du patrimoine, des devis ont été réalisés. Après une tentative infructueuse auprès de la DRAC (seule la Chapelle fait l'objet d'une inscription aux Monuments historiques), une demande de subvention est en cours auprès du Département et de l'Etat (DETR). Cette étude constitue un préalable indispensable aux futurs travaux d'aménagements nécessaires en vue d'une mise en tourisme du site.

- **Lancement du projet skate park** : Un groupe de travail s'est constitué autour d'élus, de professionnels et de pratiquants jeunes et moins jeunes afin d'élaborer un projet. Une demande de subvention sera déposée auprès notamment de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

- **RD 14 / sécurisation des abords de l'arrêt de bus de Tarassac** : Les services du Département ont proposé la mise en place de deux demi-écluses provisoires en phase « test » ; le choix de l'aménagement définitif n'interviendra qu'à l'issue de ces tests. N'hésitez pas à nous faire part, dès à présent, de vos remarques.

- **Appel à projet (AAP) du PNRHL** : La commune a répondu à un appel à projet du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL) portant sur un accompagnement financier et technique pour la mise en place d'un règlement local de publicité ou d'une charte de signalisation d'intérêt local (SIL) sur le territoire communal. Sa candidature a été retenue. Les élus ont opté pour la charte SIL qui permettra une harmonisation du mobilier urbain. Les commerçants et les prestataires seront bien évidemment associés à la démarche.

RECRUTEMENT D'UN ASVP : création d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C)

Un ASVP contribue, sous l'autorité du Maire, au maintien du bon ordre, de la sécurité, et de la salubrité publique. Agent assermenté, l'ASVP assure des missions de constatation et de verbalisation des infractions aux codes de la route, de l'environnement et de la santé publique.

Ses missions seront également de seconder ses collègues des services technique et administratif dans l'accomplissement des tâches suivantes : présence régulière dans tous les hameaux, surveillance de l'arrêt des bus scolaires, sécurisation des travaux, participation à la rédaction d'arrêtés, gestion des objets trouvés, de l'affichage... Cette création de poste s'inscrit également dans la volonté d'assurer une présence plus continue sur le site des Gorges d'Héric et sur les autres sites très fréquentés (Bardou/Rec Grand, Tarassac...) en saison estivale afin de prévenir toutes sortes de risques et de mieux gérer l'accueil et le stationnement des visiteurs. L'aménagement de ses horaires en cycles de travail permettra de répondre plus précisément à ces différents besoins.

Vie Associative

- **Foyer Rural** : Si la situation épidémique le permet, deux dates sont prévues : le 27 février pour un loto et le 3 avril pour un thé dansant. *Ces animations se dérouleront dans le respect des règles sanitaires en vigueur (port du masque, pass sanitaire...).*

Demandes de salle en vue de la tenue des assemblées générales statutaires : nous recommandons aux associations de quand même poser des dates auprès des services administratifs (04.67.97.71.70) qui s'annuleraient si la situation sanitaire l'exigeait

Etat civil

Décès : René CEBE, Jean Pierre SEIGNEURET, Thérèse ASTRUC, Sylvie DESETTRE

Mariages : Delphine DOUARCHE et Clément LABEDAN, Justine CROS et Mathieu MAESTRE, Marion BASTIDE et Martin CLUZEL

Naissances : Garance BOURY, Martin CREBASSA

Né en 1928 à Mons, **René CEBE** était le doyen de la commune avant sa disparition en avril 2021. Facteur, mais, fidèle à ses racines, sa vie professionnelle fut aussi liée à la viticulture à une époque où c'est essentiellement par un travail manuel âpre de nos anciens que furent façonnés les paysages de nos territoires. Sa vie fut également faite d'engagements au sein de la MSA pour la défense des agriculteurs mais aussi par deux mandats d'élu municipal. René Cèbe se passionna également pour le sport : la boule lyonnaise dans lequel il s'impliqua fortement sans oublier les autres, le football, le rugby... dont il suivait minutieusement les résultats.

Pour de nombreux Trivallois, il laisse le souvenir d'un homme affable qui, quand vous le croisie sur sa bicyclette au village, vous gratifiait toujours d'un sourire radieux qu'il agrémentait de conversations chaleureuses.

Informations diverses

- **COLIS DE NOËL** : La distribution a été effectuée comme chaque année par les élus. Dès que la situation le permettra, et que nous pourrons renouer les actions de convivialité, nous proposerons à nos anciens une animation dont la forme s'adaptera au contexte : repas, spectacle... Les personnes absentes lors de la distribution peuvent toujours retirer leur colis en Mairie.

- **SERVICE CIVIQUE** : En mars 2021, la commune a obtenu un agrément de 3 ans pour pouvoir engager des volontaires en service civique. Deux jeunes filles de la commune ont été recrutées en avril 2021 qui, basées à la bibliothèque municipale, ont proposé plusieurs services (aide informatique, mise en place de prêt de livres à domicile, actions mémorielles...) La commune pourra recruter deux nouveaux volontaires en service civique en mars 2022. Si vous êtes intéressé(e) et que vous avez entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap), contactez la mairie. Le contour de la mission est en cours de définition.

Plus d'informations sur le service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr>

- **PERMANENCE MAISON FRANCE SERVICES ITINÉRANTE AVEC LA MSA :**

(Ouvverte à tous, gratuite, sans RDV)

De 13h30 à 16h, les jeudis suivants : 10 février, 10 mars, 4 avril, 5 mai, 9 juin, 7 juillet, 4 août.

Contact : 06 37 09 39 82 ou languedoc34.msa@france-services.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS DANS LE CONTEXTE ÉPIDÉMIQUE

Si vous souhaitez des précisions sur ce qui est interdit ou proscrit, bénéficier d'un accompagnement vers la vaccination, si vous avez un besoin urgent en matériel de protection, n'hésitez pas à contacter le standard au 04 67 97 71 70. Nous rappelons également aux familles que des masques enfants sont disponibles en mairie.

POUR CONTACTER LA MAIRIE :

La Mairie est ouverte au public :

Les lundi, mercredi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le mardi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Appeler au 04.67.97.71.70 et prendre rendez-vous si nécessaire. Le port du masque est obligatoire.

Par mail : contact@monslatrivalle.fr

Site WEB : <https://www.monslatrivalle.fr/>

Lettre d'information (newsletter) : inscription sur le site ou en transmettant votre adresse mail en mairie.

Facebook Mairie : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Mons-la-Trivalle-111990764579805>